

<p style="text-align: center;">CONVENTION DE PARTENARIAT UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE – UNIS CITE NORD PAS DE CALAIS</p>
--

Entre

L'Université Catholique de Lille (UCL), 60 boulevard Vauban, BP 109, 59016 Lille Cedex, représentée par Madame Thérèse LEBRUN, Président-Recteur
D'une part

Et

Unis-Cité Nord Pas de Calais, 68 rue Jordaens, 59000 Lille, représentée par Philippe LAMBLIN, Président
D'autre part.

PREAMBULE

Sous l'impulsion de Monsieur Martin Hirsch, Haut Commissaire à la jeunesse jusqu'en mars 2010 et Président de la future Agence Nationale du service civique, l'Etat entend promouvoir le service civique. Le dispositif - à condition d'être encadré, d'offrir un accompagnement tout au long du parcours et de qualifier les activités proposées dans des partenariats durables et de qualité - peut donner à des étudiants de l'Université Catholique de Lille, une opportunité intéressante d'un temps de réflexion sur les questions de sens, sur les enjeux d'une société plus solidaire et sur des services d'utilité sociale à forte valeur ajoutée sociétale.

Sur l'année 2009/2010, Unis-Cité Nord Pas de Calais encadre une centaine de jeunes en service civique, répartis sur les antennes de Lille, Valenciennes, Dunkerque et Lens. Ces jeunes consacrent six ou neuf mois, à temps plein, à des actions de solidarité près de chez eux, dans des champs variés en faveur de la protection de l'environnement, du lien intergénérationnel et de la lutte contre les exclusions et les discriminations.

Le recrutement de jeunes diplômés (ou de futurs diplômés), de tous horizons, pourrait être amené à se développer avec la nouvelle loi du 10 mars 2010.

Article 1 : Objet du partenariat

L'objet de la convention est de proposer aux étudiants de l'Université Catholique de Lille le cadre d'engagement d'Unis-Cité, tant pour l'exercice de leur générosité dans des projets locaux que pour apprendre à travailler en équipe avec des jeunes de tous milieux sociaux.

Cette convention a donc pour objet de favoriser l'ouverture du service civique aux étudiants de l'Université Catholique de Lille, en :

- informant les étudiants sur la possibilité de s'engager à Unis-Cité
- accompagnant ceux qui s'engageront à Unis-Cité pour valoriser leur expérience de service civique dans leur cursus universitaire et/ou leur parcours professionnel.

En fonction de la compatibilité du cadre proposé par Unis-Cité et celui des écoles et facultés de l'UCL, cette étape de vie pourra soit s'inscrire dans le cadre d'une césure au cours des études supérieures de l'étudiant soit en fin de parcours de formation.

Article 2 : Moyens engagés par Unis-Cité Nord Pas de Calais

Unis-Cité Nord Pas de Calais s'engage à informer les étudiants de l'Université Catholique de Lille sur la possibilité de consacrer une étape de leur vie pour se rendre utile aux autres près de chez eux et répondre à des besoins sociaux et environnementaux.

L'information pourra se faire par le biais de présentations orales aux étudiants, d'affichage dans les écoles et facultés de l'UCL, par la mise à disposition de tracts et tout type de supports et modalités appropriés.

Une fois recrutés, Unis-Cité Nord Pas de Calais s'engage à accompagner les jeunes sur les différents projets de solidarité qu'ils mèneront en équipe avec d'autres jeunes et à identifier avec eux les compétences acquises au cours de leur service civique pour valoriser leur expérience dans leur cursus de formation et/ou dans le cadre de leur projet professionnel.

Article 3 : Moyens engagés par l'Université Catholique de Lille

L'Université Catholique de Lille s'engage à diffuser aux étudiants les informations transmises par Unis-Cité en facilitant la prise de contact avec les différentes écoles et facultés de l'Université, l'organisation logistique de réunions d'informations, la mise à disposition des outils proposés par Unis-Cité....

Pour soutenir Unis-Cité Nord Pas de Calais dans l'accompagnement réalisé auprès des jeunes, l'UCL pourra également proposer, à des conditions préférentielles, un accompagnement des salariés d'Unis-Cité, sur l'identification des compétences acquises pendant le service civique, ou sur toute autre action de formation auprès des salariés ou des volontaires qui pourrait être utile à la qualité du programme d'Unis-Cité.

Pour 2009-2010, c'est à titre gracieux que l'UCL a pris en charge la formation des volontaires de l'antenne Unis-Cité de Lille pour la réalisation du projet MédiaTerre dont l'objectif est d'accompagner des populations plus défavorisées dans l'adoption d'éco-gestes au quotidien.

Cette formation, organisée par l'Institut du Développement Durable et Responsable (IDDR), comprenait un volet technique assuré par le Département Environnement de l'ISA et un volet social assuré par le CRESGE.

Article 4 : Animation du partenariat



Un comité de suivi de la présente convention, composé de deux représentants de l'UCL et de deux représentants d'Unis-Cité Nord Pas de Calais, sera mis en place et se réunira au moins une fois par an. Ce comité apportera une particulière attention au bilan des actions menées en commun, à la prise en compte et à la valorisation des acquis par les étudiants volontaires.

Monsieur Bernard PERMANNE, Directeur des études de l'ISA et Secrétaire d'Unis-Cité Nord-Pas-de-Calais, sera le référent pour la mise en œuvre de ce partenariat et assurera l'animation du comité de suivi.

Article 5 : Durée

La présente convention prendra effet à la date de signature pour une durée de 3 ans. Elle sera reconduite d'année en année, à date de signature.

Article 6 : Rupture

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non respect d'un des articles de la convention par l'une des parties fera l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention, par lettre adressée à l'une ou l'autre des parties, trois mois avant la date de l'échéance.

Fait à Lille, le 29 avril 2010

Madame Thérèse LEBRUN
Président-Recteur
Université Catholique de Lille

Philippe LAMBLIN
Président
Unis-Cité Nord Pas de Calais